

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2023

Compte rendu de la séance du 13 Janvier 2023, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 9 Janvier 2023 et réuni à la mairie en séance publique avec les restrictions sanitaires liées au COVID-19 sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 20h00

Étaient présents : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE Armelle TAMBOUR
Tiphaine DARDOISE, Philippe BLONDELET, Gilles BIERRY,
Monique LE CORGNE, Laurent FOUINAT.

Absents excusés : Rose-Marie WRONA, Cyril AUZOU, Jacqueline PICQ, Christophe
GAUDOIN

Absents non excusés : Jean-Claude BOSCH

Secrétaire de séance : **BIERRY Gilles**

1. Lecture et Approbation du Conseil Municipal du 25 Novembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 Novembre 2022.

2. Devis Gauthier pour la réparation de la climatisation de la salle polyvalente

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une climatisation de la salle polyvalente est hors service suite à une panne. La société Gauthier propose un devis pour remplacement qui s'élève à un montant de 4 277.28 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre la décision en suspend et de réfléchir à une solution globale du système de chauffage.

3. Renforcement de la défense incendie située Rue Auguste Renoir/ Angle Rue Charles Peyrotte avec création de trois places de parking

La Cuve incendie située à l'angle des rues A. Renoir et C. Peyrotte nécessite une mise en sécurité par un remblai. La société DRTP propose un devis pour l'ensemble de ces opérations permettant la création de trois places de parking et la mise en place d'un poteau incendie. Parmi les options proposées, M. Le Maire propose l'option 3 au conseil municipal pour un montant de 8 217.50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 7 voix pour, 1 abstention, le devis de l'entreprise DRTP pour 8 217.50 € HT.

4. Commission Camping. Présentation par M. Blondelet des avancées sur l'étude de reprise du camping.

M. Blondelet, conseiller municipal et président de la SPL, informe le conseil municipal du travail de la commission camping et des avancées de l'étude.

Le Conseil municipal prend note des informations transmises par cette présentation.

5. Réflexion sur les lieux d'implantation des vélos électriques avec des bornes de recharge installées par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

La communauté d'Agglomération de l'Auxerrois invite M. Le Maire à une réunion de présentation du projet de réseau cyclable et du service vélo qui sera déployé au cours du 1^{er} semestre 2023. Mr le Maire demande au conseil municipal de proposer des emplacements dans la commune pour les transmettre à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Le Conseil Municipal propose :

L'emplacement préconisé se situe sur le parking, face à la maison médicale, à proximité des bornes de recharge des automobiles, existantes.

6. Nomination d'une commission pour le suivi du futur plan de prévention des risques inondations (PPRI)

Le Plan de Prévention des risques inondations (PPRI) régit l'utilisation et l'exploitation des sols. Il vise à protéger les populations, les activités et les biens en zone inondable tout en préservant les zones d'expansion des crues. Il est composé d'éléments cartographiques. Une commission communale doit être mise en place pour le suivi et les validations des éléments qui seront repris dans le futur PPRI.

Le conseil municipal accepte la création d'une commission pour le PPRI et valide la désignation de : Mr FOUINAT, Mr BOSCH, Mme LECORGNE, MR ROMANO, Mr BIERRY.

7. Nécessité de l'acquisition de matériel de voirie (tondeuse)

La tondeuse autoportée appartenant à la commune nécessite d'être remplacée compte-tenu de son ancienneté et de son usure. M. Le Maire demande l'avis du conseil municipal pour ce changement de matériel.

Le Conseil Municipal décide de remettre en état le matériel actuel.

Le choix définitif du matériel et du fournisseur se fera dans un conseil ultérieur sur présentation de plusieurs devis.

8. Demande de subvention du CFA BFC

Le CFA BFC est un organisme de formation d'apprentis dans le secteur du BTP. Il sollicite à la commune une subvention. Un de nos administrés suit une formation dans cette structure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 100 €.

9. Modification du ballon d'eau chaude au groupe scolaire

Dans le cadre des économies d'énergie, il est proposé au conseil municipal de modifier le ballon d'eau chaude de la cuisine au groupe scolaire pour qu'il puisse fonctionner en été indépendamment de la chaudière ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette fonction permettrait un arrêt de la chaudière dès que le chauffage dans l'école n'est plus nécessaire.

L'entreprise DECHAMBRE gérant déjà la maintenance des circuits d'eau chaude au groupe scolaire propose un devis de 2 665.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis DECHAMBRE ci-dessus.

10. Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation des permanences sociales

Le département de l'Yonne et la commune ont convenu de la mise à disposition de locaux par la commune de Vincelles afin de permettre l'organisation de permanence d'assistante sociale dans la commune (une à deux fois par mois le vendredi matin).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise en place de cette convention et autorise le maire à signer ladite convention et tout document afférent à ces opérations.

11. Maintenance préventive pour l'éclairage public

Le SDEY (Syndicat Des Energies de l'Yonne) a voté un nouveau règlement financier. Il en résulte de nouveaux tarifs applicables aux communes et un changement du nombre de visites retenues. À savoir :

En 2022 : 2532 €/an pour 6 visites.

En 2023 : 2915 €/an pour 3 visites.

Le Conseil Municipal autorise le maire à demander un autre devis avant de signer ce nouveau règlement financier et tout document afférent à cette opération.

12. Décision Modification n°2

Comptes	Dépenses	Recettes
611 Contrat prestation service	- 4 963 €	
6216 Frais de personnel prestation	377 €	
6336 CDG 89	2 629 €	
6453 Cotisations	1957 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

13. Quarts de crédits 2023

Afin de permettre les dépenses d'investissements du 1^{er} trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissements imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, soit 25%.

Les crédits d'investissements inscrits au budget 2022 s'élèvent à :

- Chap. 204 : 19 732 €
- Chap. 21 : 309 500 €
- Chap. 26 : 17 231 €

Le quart des crédits représente donc 25 % de ces sommes réparties comme ci-dessous :

CHAP. 204			4 933 €
CHAP. 21			77 375 €
CHAP. 26			4307.75€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les ouvertures de crédits sur les lignes d'investissement des montants cités ci-dessus avant le vote du budget primitif 2023.
- S'engage à ce que les crédits soient repris au budget de l'exercice 2023 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

14. Questions diverses

- Lettre LA POSTE
- Suppression bus mairie
- 27/01, apéritif SPL à COULANGES LA VINEUSE

La séance est levée à 22 h 45

**La date de la prochaine réunion est fixée au 24/02/2023
20h00, salle de la mairie.**

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA